



Annie Domingue, présidente  
Martin Bergeron, vice-président

Bonjour à toutes et tous !

La rentrée est déjà derrière nous ! J'espère que vous avez pu profiter du soleil que nous avons eu cet été pour faire le plein d'énergie. Le début d'année est toujours un moment intense et exigeant pour tous. Même si vous êtes probablement très occupés à accueillir vos élèves, je prends quelques minutes pour vous souhaiter une agréable année scolaire avec ceux-ci. Chaque année apporte son lot de surprises. Je vous souhaite que celles-ci soient agréables et vous permettent de vivre de beaux moments dans votre vie professionnelle.

Lorsque les défis seront plus difficiles à relever, je veux que vous sachiez que votre syndicat est là pour vous. N'hésitez pas à nous contacter !

Chaque message sera répondu, chaque appel sera retourné !

À bientôt !

Annie Domingue,  
Présidente du SEEL



## Les séances d'affectation

Votre syndicat a participé aux différentes séances d'affectation qui ont eu lieu à la fin août. Je remercie les membres de l'exécutif qui y ont participé.

Suite aux séances d'affectation, il arrive que de nouveaux contrats s'ajoutent. Ceux-ci doivent être offerts en priorité au personnel enseignant inscrit sur la liste de priorité d'embauche ne détenant pas de contrat. C'est seulement lorsque la liste est épuisée, que la commission scolaire peut offrir le contrat à une personne de son choix. Malgré

cela, si le contrat est de moins de 20 %, il peut être offert à un enseignant déjà à contrat dans l'école pour compléter sa tâche. (Clause 5-1.14.07 de la convention locale)

Si vous avez l'impression qu'un contrat aurait dû être offert à la séance d'affectation ou encore aurait dû vous être offert suite à la séance, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir de l'aide.

Annie Domingue,  
Présidente du SEEL

## Votre opinion compte

Pour permettre une prise de décision en connaissance de cause, notre convention prévoit la participation des enseignantes et enseignants sur divers comités au niveau de l'école. Ces comités doivent être formés en assemblée générale par les enseignants eux-mêmes :

- Le comité consultatif **doit être formé avant le 30 septembre** (convention locale 4-2.00)
- Le comité-école EHDAA (convention nationale 8-09.05)

L'assemblée générale peut choisir de se doter de comités supplémentaires pour discuter de certains sujets entre

autres, les normes et modalités, le plan d'engagement vers la réussite (PEVR), la grille-matière. Les modalités de ces comités doivent être décidées en assemblée générale. C'est aux enseignantes et enseignants que revient le choix de créer un comité ou de discuter du sujet dans l'assemblée générale. De plus, lorsque l'assemblée crée un comité, il faut veiller à ce qu'il soit reconnu dans votre tâche et qu'il représente un réel besoin pour votre école. N'oubliez pas de produire des procès-verbaux de ces réunions. En cas de mésentente, ils seront très utiles !

Annie Domingue,  
Présidente du SEEL

## Y'a de l'argent pour les sorties scolaires !

**D**ans la foulée de l'entente à l'amiable entourant le recours collectif d'un regroupement de parents contre 68 commissions scolaires au sujet des frais chargés à ces derniers, le ministre de l'Éducation a émis une directive ministérielle, en juin dernier, encadrant et clarifiant les frais pouvant être imposées aux parents par les écoles et les commissions scolaires. Certaines d'entre elles ont alors mis un frein aux sorties culturelles, éducatives et sportives pour cette année scolaire, car elles ne peuvent plus faire assumer les coûts de ces sorties aux parents et elles se disaient sans financement particulier pour pallier à cette perte de revenus.

Or, au début du mois de juillet, le ministère de l'Éducation a amendé les règles budgétaires 2018-2019 afin d'y introduire une nouvelle mesure, soit la mesure 15230 - École inspirante. Cette mesure est dédiée et décentralisée dans les écoles, mais étant seule dans son regroupement, elle est d'une certaine façon protégée.

La mesure «École inspirante» vient soutenir les écoles et permet à tous les élèves d'élargir leurs champs d'intérêt et de mieux s'engager dans leur réussite éducative. Cette mesure favorise ainsi le développement optimal des jeunes tout en les exposant à la culture, à la science, aux activités physiques et entrepreneuriales ou à des projets

particuliers. Une école inspirante qui a sa couleur locale ouvre les horizons de ses élèves du primaire et du secondaire en les exposant à diverses activités, sorties éducatives et projets pour stimuler leurs talents et aptitudes.

L'enveloppe budgétaire est de 27 M \$. Comme il y a environ 900 000 élèves dans le réseau public au préscolaire, au primaire et au secondaire, cela représente entre 25 et 30 \$ par élève. Le montant exact serait maintenant connu des commissions scolaires, mais au moment d'écrire ces lignes, nous n'avions pas le montant exact.

De plus, cette semaine, dans le cadre de la nouvelle politique culturelle du Québec, les ministères de l'Éducation et de la Culture ont annoncé l'ajout de 9,5 millions à cette somme dans le but d'améliorer l'offre de sorties et d'activités culturelles dans le parcours éducatif. Encore là, le montant exact par élève ou par école reste à déterminer.

En conclusion, questionnez vos directions au sujet de ces nouvelles sommes disponibles pour l'organisation d'activités ou de sorties culturelles, sportives et éducatives, l'argent est là !

*Martin Bergeron,*

Vice-président du SEEL

## Élections Québec 2018

**E**n vue des prochaines élections, le syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides, tout comme la CSQ, ne prendra pas position quant aux différents partis politiques. Par contre, nous tenterons de diffuser l'information concernant l'éducation.

Ainsi, vous trouverez sur le site Internet [www.lacsq.org/elections2018](http://www.lacsq.org/elections2018) les informations suivantes pour vous aider dans votre décision :

- Comparatif des partis politiques
- Bilan du gouvernement Couillard
- Enjeux électoraux et questions aux partis politiques

*Annie Domingue,*  
Présidente du SEEL

